

La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le dimanche

RÉDACTION TÉLÉPHONE 125, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ TÉLÉPHONE 8 : RUE DU PARC, 103

ABONNEMENTS		ETRANGER	
Un an	fr. 10.00	Un an	fr. 25.-
Six mois	5.40	Six mois	12.-
Trois mois	2.70	Trois mois	6.00
Un mois	0.90		

ANNONCES	
La ligne ou son espace	50 cent.
Réclames au troisième page	75 "
Petites annonces	
Trois insertions	75 "

A nos abonnés de l'extérieur

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent encore payer leur abonnement sur notre compte de chèques postaux IV-B 313 jusqu'à demain mercredi 13 courant, dernier délai. Les remboursements seront consignés le 14 courant.

Le paiement par chèque postal est à l'avantage de nos abonnés, c'est pourquoi nous leur recommandons vivement une dernière fois.

L'ADMINISTRATION.

Dans la Social-démocratie allemande

Réunion dissoute. Orateur arrêté

On mande de la frontière suisse à l'«Humanité» :

Dans certaines parties du Wurtemberg, les réunions privées elles-mêmes sont surveillées par la police. Une des dernières journées du mois de mars, une réunion socialiste privée avait lieu à Gablenberg. Un des citoyens orateurs ayant critiqué la «Schwabische Tagwacht», de Stuttgart, et la politique des majoritaires, le représentant de la police déclara aussitôt la réunion dissoute!

Le citoyen qui venait de parler osa cependant attaquer cette mesure brutale, et cela lui valut le plaisir d'être arrêté sur le champ et de voir son arrestation maintenue!

Il est fort probable qu'il comparaitra devant les tribunaux sous prévention de «révolte contre les autorités».

Cependant qu'on cherche, par des mesures pareilles, à rendre l'opposition muette, les groupements majoritaires jouissent des plus grandes facilités dans leur action de propagande....

Les maçons de Brême contre les majoritaires

L'esprit d'opposition ne s'en étend pas moins dans les groupements politiques et aussi dans les syndicats. A cet égard, une réunion générale du puissant syndicat du bâtiment à Brême semble symptomatique. La direction de ce syndicat, et surtout celle de son grand hebdomadaire, le «Grundstein», dont le rédacteur est Winnig, se font ouvertement, depuis le commencement de la guerre, les apôtres d'un impérialisme quasi-ouvrier et d'un nationalisme purement allemand. Aucun journal syndical n'a attaqué Liebknecht plus violemment, ni soutenu la politique majoritaire plus énergiquement. Cette attitude a provoqué dans la réunion des maçons de Brême une discussion, à l'issue de laquelle la motion suivante a été adoptée avec toutes les voix contre trois :

«La réunion proteste contre l'attitude du «Grundstein» au sujet de la guerre. Elle voit dans cette attitude l'abandon fondamental du point de vue antérieur. Cette attitude est de nature à provoquer dans la classe ouvrière une déception et une grave confusion.»

„Notre force d'action est paralysée!“

Cette «déception» vient de trouver son expression mélancolique dans un article du journal de Halle, le «Volksblatt», qui est resté fidèle à l'ancien esprit socialiste et qui a célébré, le 1er avril, son vingt-cinquième anniversaire : «Des sentiments amers font palpiter notre âme. Et notre force d'action est paralysée! Nous ne pouvons pas dire que nous devrions dire, nous ne pouvons pas écrire ce que nous devrions écrire, nous ne pouvons pas agir comme nous voudrions.. Pendant vingt-cinq ans, le «Volksblatt» a pu écrire ce qu'il voulait. 61,000 marks d'amendes et dix ans de prison pour les rédacteurs témoignent que la lutte était difficile et comportait des sacrifices. Actuellement, la liberté de la plume n'existe plus.» Mais le «Volksblatt» jure de continuer la bonne lutte pour le socialisme et exprime l'espoir que l'unité du parti sera conservée!»

Wolfgang Heine contre Sembat et Guesde

Il faut encore signaler une falsification commise par Wolfgang Heine, dirigée contre le socialisme français en la personne de Sembat et de Guesde, et qui est caractéristique de la façon dont certains chefs de la majorité social-démocrate trompent la classe ouvrière allemande, en cherchant à lui faire croire que les socialistes français veulent l'anéantissement ou le dépècement de l'Allemagne.

Dans un article publié par la «Frankfurter Zeitung» du 4 avril, Heine, qui veut compromettre Liebknecht et Lebedour, leur reproche d'avoir été loués en Angleterre et par les socialistes français. A cette oc-

casion, Heine affirme que Sembat et Guesde ont vivement applaudi lorsque le président du conseil français, M. Viviani, a parlé dans son grand discours à la Chambre du «dépècement (Zerstückelung) de l'Allemagne». Or, M. Viviani, on le sait ici comme partout, n'a jamais parlé du «dépècement» ou de la «mise en morceaux» de l'Allemagne. Wolfgang Heine le sait bien, mais il a besoin de cette falsification pour soutenir sa thèse et, de cœur léger, il la commet.

Un gouverneur-général allemand accuse Edouard Bernstein d'excitation à la révolte

Trois journaux socialistes suspendus

Edouard Bernstein, le célèbre socialiste allemand et député au Reichstag, vient d'être accusé, dans un document officiel, d'exciter les soldats à la révolte et à la haute trahison!

Bernstein, qui encore récemment, dans un article du «Vorwaerts», avait souligné que son vote contre le budget ne voulait nullement dire qu'il niait qu'il fallait défendre le pays ou qu'il ne s'intéressait pas au sort de l'Allemagne, Bernstein mène, depuis quelque temps, une campagne contre les chauvins dans le Parti et contre ceux qui, comme Scheidemann, Lentsch, Heine, etc., ne veulent pas que les socialistes allemands parlent de la paix. Nettement, il a déclaré, dans un article publié le 29 mars par la «Leipziger Volkszeitung», que c'était le devoir de la social-démocratie allemande de faire les premiers pas en vue d'une action en faveur de la paix. C'est cet article, dont la publication avait été interdite au «Vorwaerts», mais qui a passé dans un grand nombre de quotidiens socialistes, qui vient de provoquer la suspension de trois journaux dans le Bas-Rhin et l'accusation de trahison lancée contre Bernstein. Pour l'avoir reproduit, l'«Arbeiterzeitung» de Essen, la «Bergische Arbeiterstimme» de Solingen et l'«Arbeiterzeitung» de Remscheid ont reçu la lettre officielle suivante :

VII^e CORPS D'ARMÉE

Münster, 1^{er} avril 1915.

Dans le numéro 76 de votre journal du 31 mars dernier, vous avez publié un article d'Edouard Bernstein : «Ce qui était nécessaire». Dans cet article se trouve un appel aux Partis social-démocrates des pays belligérants leur recommandant de s'unir pour demander la paix; il s'y trouve, en outre, un passage, dans lequel on peut voir un appel aux soldats appartenant au Parti social-démocrate de ne plus tirer sur leurs adversaires.

Ces deux déclarations sont propres à exciter à la haute trahison et ne peuvent être tolérées dans l'intérêt de l'assurance de la paix intérieure et de la direction de la guerre. Si peu que j'aime à supprimer des journaux et si désireux que je sois, en raison de la déclaration écrite, que vous avez déposée le 22 janvier au commandement général, d'éviter une mesure pareille, je ne peux pas prendre la responsabilité de ne pas intervenir sévèrement contre de pareilles phrases qui mettent la patrie en danger immédiat.

Je me vois par suite forcé de suspendre votre journal pour trois jours. L'autorité policière a reçu communication de cet ordre. Si vous le publiez, vous aurez à vous abstenir de tout commentaire.

Le général commandant :
Von GAYL.

Et comme s'il voulait voler au secours du général von Gayl contre cet individu dangereux nommé Bernstein, le député Wolfgang Heine écrit dans la «Chemnitzer Volksstimme» la phrase incomparable que voici : «Si des socialistes doivent faire les premiers pas pour une propagande en faveur de la paix, alors c'est en première ligne le devoir des socialistes français et anglais.»

Au Palais déserté

Un journaliste italien, M. Barzini, se trouvant à la Haye, a eu la curiosité de visiter le palais de la Paix. Dans le «Corriere della Sera», il dit à quel point cet immense bâtiment est solitaire, muet, abandonné :

«Les représentants des nations sont partis l'un après l'autre; les membres des congrès, des commissions, des tribunaux internationaux qui, au nom de la paix, avaient tant parlé, discuté, écrit, négocié, pour ne

pas se mettre d'accord, sont sortis, sont partis, ont disparu.

...On va, on va... dans un silence imposant de château enchanté. On va de salon en salon, de corridor en corridor, stupéfait, éperdu et troublé, en marchant sans bruit, en s'attendant à chaque seuil, comme dans la légende, à surprendre la Belle qui dort.

En regardant dans une cour, j'ai poussé mon regard à travers les vitres d'une fenêtre. J'ai vu et j'ai tressailli. Ce n'était pas la Belle endormie. C'était un homme. Dans une vaste chambre remplie de dossiers, un homme écrivait, un homme seul, un homme véritable, un homme en vie. J'avais découvert un mystérieux habitant de l'immense et silencieux édifice. Etait-il le seul survivant des secrétaires, des archives, des bibliothèques internationales? L'alliance des nations, l'entente des continents, l'union des peuples étaient-elles résumées dans cet individu fantastique? Etait-il resté par oubli? Ou par erreur? Peut-être, dans le trouble de la fuite générale, n'avait-il pas trouvé le chemin de sortie? Ou bien, trop absorbé dans son travail d'archiviste, ne s'était-il pas avisé de la guerre européenne et continuait-il à la conjurer en belle calligraphie? Ou bien la nouvelle du conflit n'était-elle pas encore arrivée jusqu'à lui?...

Sur la pointe des pieds, je me suis éloigné....»

LA TERREUR

Du «Drapeau Jurassien» :

J'ai sous les yeux le cas de Georges Butschy fort objectivement exposé dans la «Sentinelle» par M. A. Grosperrière!

Pour s'être rappelé qu'il était un homme et avoir refusé d'être un esclave, un asservi, pour avoir engueulé un caporal qui aurait mérité autre chose, Georges Butschy, père de trois petits enfants, citoyen honnête et laborieux sur lequel les meilleurs renseignements ont été fournis, a été condamné par le Tribunal militaire le 29 décembre à 14 mois de prison et 5 ans de privation de ses droits civiques!!! Vous avez bien lu, 5 ans de privation de ses droits civiques et 14 mois de prison.

Nous avons vu des meurtriers, des faussaires, des escrocs, des voleurs, des incendiaires, des récidivistes de tout poil condamnés par les Tribunaux à des peines ne dépassant pas cela, et même très souvent inférieures!!!!

Léon Froidevaux, le publiciste courageux qui a osé écrire ce que nous pensons tous, va entrer en geôle pour 14 jours. Il pourra comparer «in petto» ce régime à celui du «Biribi» de Soyhières qu'il dénonça et ce système à celui de l'Alsace-Lorraine qu'il se permit d'évoquer!

Pierre Châtillon l'artiste dont j'ai vu à Paris les cartes postales exciter la plus vive admiration et laisser bien loin derrière elles les productions pourtant spirituelles ou poignantes des artistes français, Pierre Châtillon est condamné à fr. 1000.— d'amende pour avoir créé trois chefs-d'œuvre qui survivront aux temps d'incohérence et d'arbitraire où nous vivons. Anticonstitutionnelle et inique, cette condamnation par sa gravité même fera aux œuvres vengées de Châtillon la plus efficace publicité et aussi... aux tribunaux militaires... qui n'ont pas craint d'étayer l'accusation sur les manœuvres d'un agent provocateur.

Après Georges Butschy, Léon Froidevaux; après Léon Froidevaux, Pierre Châtillon. Après P. Châtillon un autre, s'ajoutant aux mois de prison les amendes fantastiques complètes et caractérisent le régime.

C'est la Terreur!

Celui qui tient à sa dignité, celui qui a le courage de son opinion, celui qui ose mettre son art au service de nos convictions les plus sacrées, de notre amour de la liberté, de notre passion du bon droit, ceux-là sont les ennemis,

Ceux-là qui sont les suspects,
Ceux-là sont condamnés :
C'est la Terreur !

Par compensation il est vrai, le seul individu qui a véritablement mis en péril la neutralité et la sécurité de la Suisse, le seul militaire qui a violé d'éclatante et de dangereuse façon tous ses devoirs militaires, le seul enfin qui ait, de l'avis de tous les citoyens sains de corps et d'esprit, mérité toutes les rigueurs, — celui-là jouit de la plus scandaleuse des impunités. Il s'agit, ai-je besoin de le désigner, du célèbre lieutenant qui fit tirer à balles sur la gare de Dellé le 11 septembre au soir!!

Ce monsieur est et reste officier et Georges Butchy est en prison, Léon Froidevaux va y entrer et Pierre Châtillon devra payer 1000 francs d'amende!!!

C'est déconcertant et démoralisant! Et quand on se permet de réfléchir encore, on en vient à se demander si vraiment dans notre République, sur la Terre classique de la liberté et de la justice, il n'y a plus de paix et de sécurité que pour ceux-là seuls qui ont une platitude de valet, une mentalité de reître, une servilité d'eunuque et une âme d'esclave!

G. SCHALLER, avocat.

Un bienfaiteur allemand

L'autre jour est mort un grand bienfaiteur allemand!

Et voyez quels ravages la guerre commet dans nos consciences: il devient presque difficile d'accoupler ces deux mots, bienfaiteur et allemand.

Les crimes de Belgique et du Nord, commis par quelques brutes galonnées et par une soldatesque grossière et brutale comme de nombreuses provinces allemandes en produisent. Les théories et propos que de trop nombreux énergumènes de la presse, du bellicisme et du nationalisme ont étalés en des articles ou des ouvrages répugnants, nous entraînent tout à coup à condamner irrévocablement soixante-dix millions d'êtres humains.

Quelle générosité, quelle grandeur d'âme. Ah! mon Dieu que l'homme est donc petit, que son cerveau est faible et son cœur étroit!

Ce bienfaiteur, c'est Loeffler qui découvrit le bacille de la diphtérie et qui mérita ainsi une des premières places dans le panthéon que les mères élèvent en leur cœur en l'honneur de ceux qui sauvent leurs fils.

Vous, mères, qui avez eu un enfant atteint par le mal terrible et qui avez dû son salut au merveilleux sérum préparé grâce aux savants travaux de ce Boche, de ce barbare, de cet être incivilisé, de cet Allemand frère de ceux qui ont pillé la Belgique, ne comprenez-vous pas combien ces haines collectives sont insensées et mauvaises.

Allons, Loeffler était un Allemand, soit, mais vous devez verser sur sa tombe des pleurs de reconnaissance et lui garder en vos cœurs un souvenir attendri.

E.-P. G.

Les difficultés économiques en Allemagne et en Autriche

L'exode commence

Le «Telegraaf» publie les informations suivantes :

Chaque jour arrivent des provinces du Rhin des mères, qui laissent en Hollande, chez des parents ou des amis, leurs enfants, ces derniers ne pouvant supporter le pain de guerre.

Les familles hollandaises fixées en Allemagne et dont les chefs sont mobilisés, les ouvriers néerlandais rentrent en grand nombre en Hollande, ne pouvant s'habituer à la nourriture, qui est mauvaise et fort chère.

Enfin on annonce à la Haye qu'un nombre important de familles allemandes se préparent à venir en Hollande. A cet effet, toutes les maisons vacantes de la Haye et la plupart des grands hôtels de Schweiningen sont loués par des agences allemandes.

On mande de Washington : Plusieurs passagers notables, Américains et Allemands, débarqués à New-York du paquebot «Noordam», déclarent qu'ils ont quitté l'Allemagne «parce que le prix de la nourriture y est devenu exorbitant».

Les cartes de pain

Le bourgmestre de Berlin a pris deux nouvelles décisions concernant les cartes de pain.

Les restaurants ne pourront plus donner, sans coupon de pain, que 5 % de la quantité de pain utilisée la veille. L'expérience a d'ailleurs démontré que ce pain, c'est-à-dire ces 5 %, n'allait pas au public de voyageurs, mais profitait en grande partie aux habitants de Berlin qui se trouvaient en possession de cartes de pain et qui auraient pu donner des coupons en échange de pain. Pour cette raison, l'autorité a supprimé cette exception faite en faveur des voyageurs.

D'autre part, on a décidé que tout détenteur de cartes de pain serait tenu, après expiration d'une semaine de calendrier, de biffer d'un trait à l'encre les coupons non utilisés et de les annuler. Cette mesure a été prise pour empêcher que ces coupons ne soient utilisés après l'expiration de la semaine.

Ces dispositions sont entrées en vigueur depuis le 5 avril.

Le recensement des porcs

D'après la «Gazette de l'Allemagne du Nord» le recensement des porcs en Allemagne aura lieu le 15 avril, conformément aux décisions du Conseil fédéral.

Ce recensement ne devant pas être le point de départ d'un supplément d'impôts pour les éleveurs, ceux-ci sont priés de s'abstenir de toute fausse déclaration, qui sera punie de un à six mois de prison et d'une amende pouvant s'élever à 10.000 marks.

Le même journal annonce que le ministre de l'agriculture de Prusse a décidé de donner librement accès non seulement aux porcs, mais aux moutons et aux chèvres dans les forêts de l'Etat.

On plante des légumes

dans les parcs impériaux

D'après le «Neues Wiener Journal», l'archiduc héritier d'Autriche a permis de planter des légumes de printemps, non seulement sur toutes les couches à légumes au parc de Modène dans le quatrième arrondissement de Vienne, mais aussi dans les plates-bandes de fleurs qui peuvent être employées bien qu'il y ait quelques difficultés à les irriguer. «On espère», déclare le journal, que le bel exemple donné par l'héritier impérial sera suivi par tous les propriétaires de jardins.»

La bière augmente

D'après la «Gazette de Cologne», les débiteurs de Cologne vont augmenter le prix de la bière à partir du 10 avril de 15 pfennigs pour le demi-litre et de 30 pfennigs pour le litre (près de 50%).

La «Gazette de Francfort» rappelle que le Conseil fédéral a prescrit le 15 février une diminution de 60% de la production des brasseries. Cette diminution imposera une privation de plus de 60% à la population civile, car il importe de ne pas restreindre la part qui revient à l'armée. «Nous avons l'espoir», conclut la «Gazette de Francfort», que ce sacrifice sera vaillamment supporté.»

Les méfaits du pain K K

Suivant une dépêche de Berlin reçue à Rome les médecins constatent chaque jour une augmentation du nombre des maladies d'estomac par suite de la consommation de pain K K.

La vente des pommes de terre

D'après le «Berliner Tageblatt» du 7 avril, le ministre de l'intérieur de Prusse a fait établir des comptoirs de vente de pommes de terre à des prix très réduits.

Contre l'alcool

Quelle que soit l'issue de la guerre, on peut déjà désigner un vaincu: c'est l'alcool, dont la sinistre puissance a déjà reçu de rudes atteintes. La suppression de l'absinthe en France, celle de la vodka en Russie, voilà déjà deux victoires à l'actif de 1914-1915. Le Secrétariat antialcoolique suisse nous en signale d'autres, qui pour être de moindres dimensions n'en sont pas moins réjouissantes.

La lutte antialcoolique aux Etats-Unis a enregistré à son actif, depuis quelques mois, des victoires répétées. Au 1er septembre 1914, neuf Etats de l'Union étaient au régime de la prohibition d'Etat; interdiction de la vente et de la fabrication dans l'Etat lui-même et possibilité d'importer réservée

aux particuliers seulement, pour leur usage personnel. De septembre à décembre 1914, cinq Etats se sont ralliés à la prohibition, à la suite d'une votation populaire: Virginie, Oregon, Washington, Colorado, Arizona. En 1915 c'est, dans les Parlements d'Etat, comme une course au clocher. Dans ces trois mois, les représentants de l'Alabama, Arkansas, Iowa, Utah ont voté la prohibition. Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur l'application de lois de ce genre elles dénotent en tout cas une opinion publique très favorable à la lutte contre l'alcool.

Le Bureau de statistique de Nijni-Novgorod a recueilli les impressions de ses correspondants ruraux, la plupart simples paysans, sur les effets de la prohibition d'eau-de-vie décrétée en Russie depuis la mobilisation. Voici quelques extraits de ces lettres, souvent naïves, mais éloquentes.

«Dans le village, tout est paisible, plus de scandales et de querelles.»

«Depuis que l'eau-de-vie est interdite, les ivrognes d'autrefois sont devenus d'excellents gens. Leur famille est habillée, chauscée et rassasiée. On n'entend plus de mots grossiers, tout est tranquille.»

«Les hommes sont sobres, les vitres ne sont pas brisées, les femmes ne sont pas battues et la vaisselle reste entière.»

«Les femmes surtout sont heureuses, de la prohibition; leur vie ne peut pas se décrier», dit un correspondant. Un autre affirme que, grâce à l'interdiction, la situation économique du village est meilleure qu'avant.

Aux Chambres fédérales

De notre correspondant particulier

Conseil national

L'impôt de guerre. — Amendements. — Les Neuchâtelois au secours des actions.

Berne, le 12 mars 1915.

Aujourd'hui, le Conseil National aborde la discussion de l'article additionnel 42 bis à insérer dans la Constitution fédérale.

Les rapporteurs sont, en allemand, le président de la Commission des finances, M. Arthur Eugster, en français, le conseiller d'Etat fribourgeois Musy. Ce dernier fera ainsi un début sur une des plus graves questions traitées par les Chambres au cours de ces dernières années.

Cet article prévoit un impôt sur les fortunes excédant 10,000 fr. et un impôt sur les ressources dès 2500 fr. La fortune exonérée peut-être fixée à un chiffre plus élevé pour les veuves et les orphelins.

Le taux est progressif quand il s'applique à des personnes physiques et aux associations. Il s'élève de 1 à 15 pour mille sur la fortune et de 0,5 à 8 % sur le produit du travail.

Les sociétés anonymes et les sociétés par actions paient un impôt selon le dividende allant de deux à 10 pour mille.

Cet impôt sera perçu en deux termes par les cantons qui verseront les quatre cinquièmes du produit à la Confédération.

Le Conseil des Etats a apporté quelques modifications. L'exonération de plus de dix mille francs ne serait accordée qu'aux veuves ayant des enfants et n'exerçant pas de profession lucrative.

De même on pourra exonérer plus de 2,500 fr. sur le produit du travail pour les familles sans fortune ayant au moins quatre enfants âgés de moins de 16 ans.

Les sociétés coopératives payeront un impôt de 4 % sur la ristourne et de 8 % sur le reste du produit net.

Ces deux dernières améliorations sont ce que les représentants ouvriers ont pu obtenir.

Le Conseil des Etats qui avait la priorité pour cet objet a accepté les principales propositions faites par les deux commissions, qui d'ailleurs avaient siégé deux jours en commun. Telles, par exemple, des exonérations nouvelles, mais sur le fond desquelles aucune discussion ne saurait intervenir: Confédération, cantons, communes, leurs établissements et entreprises, la Caisse nationale d'assurance, les corporations de droit public et ecclésiastiques pour la partie de leur fortune affectée à des services publics, etc.

* * *

Quelques amendements personnels sont déposés. Il en est deux où se trouve un représentant neuchâtelois, M. le conseiller d'Etat Henri Calame.

Le premier demande que les personnes ayant des capitaux puissent en déduire la valeur des actions ou des parts sociales sur lesquelles les sociétés anonymes ou par action paient l'impôt.

Ce serait une très habile façon d'échapper à la progression qui fait la base même du projet. Mais on comprend qu'un chef radical neuchâtelois qui a promis de défendre tous les intérêts les plus contradictoires témoigne tant de tendresses aux actionnaires.

M. Henri Calame a d'ailleurs signé un deuxième amendement selon lequel on supprimerait de la loi la disposition frappant du 1 au 5 0/00 le capital-action souscrit, mais non versé. On sait quel rôle important joue ce capital souscrit au point de vue du crédit d'une société et avec quelle ostentation cette société en fait état. Il est de toute justice que le service ainsi obtenu paie sa part de l'impôt de guerre.

Il faut croire que les Neuchâtelois ont une pitié très particulière pour les actions et... les actionnaires. En effet, au Conseil des Etats, MM. Pettavel et Robert ont tous les deux soutenu d'aussi heureuses propositions. Le canton de Neuchâtel qui est l'un des plus ouvriers de la Suisse, a donc aux Etats deux représentants veillant plus jalousement sur les intérêts des actionnaires que la majorité de ce Conseil, puisqu'ils y firent minorité.

Les esclaves modernes

Notre administration a reçu la lettre ci-après d'un valet de ferme. Les renseignements qu'elle contient nous font un devoir de la publier. Nous en respectons le style, à la fois simple et franc.

Messieurs,

Pardonnez-moi de venir vous ennuyer. Mais, il faut que vous ayez la bonté de me permettre de vous écrire pourquoi j'ai refusé votre estimé journal, à la fin de mars dernier.

Vous croyez peut-être que je suis un homme dans l'aisance, où au moins en possession d'un métier qui me permette de subvenir amplement à mes besoins. Je n'ai rien de tout ça. Je suis tout simplement un «valet d'écurie». Voilà un état (si on peut l'appeler un état) qui n'a certes jamais été brillant et maintenant encore bien moins qu'en temps de paix. Vous ignorez aussi qu'il y a des hommes de tout âge qui vont s'offrir comme domestiques, à vingt, quinze et cinq francs par mois. Nous en trouvons même qui s'engagent pour rien, absolument pour rien. Et je parierais qu'il y en a qui sont encore heureux que leurs maîtres ne leur fassent pas payer leur pension. Voilà la situation des serviteurs du bétail. Travailler pour le moins 16 et jusqu'à 20 heures par jour pour un si beau salaire, et quel travail je vous en prie! Je ne veux rien énumérer ici, se serait trop long. Je vous dirai seulement que j'ai été domestique chez un des plus grands paysans et des plus riches des Franches-Montagnes. Je ne reçus que 4 francs par mois et ceci

bien avant la guerre; et j'ai travaillé plusieurs fois jusqu'à 22 heures par jour. Je n'exagère rien, Messieurs, j'inscris chaque jour la durée du travail. Et notez, que c'est chez un des meilleurs «catholique» de ce pays.

Jusqu'ici, je ne connais personne qui se soit occupé de l'amélioration du sort des domestiques. Nous n'avons aucun protecteur, ni société, encore moins de syndicat. S'est-on jamais occupé de ceux qu'on méprise et qu'on repousse partout. Le domestique est le baudet du capitaliste-paysan. C'est sur lui qu'on frappe toujours; moi-même, j'ai reçu des coups de poings pour mon salaire, dans ces montagnes exécrées. Il est souvent plus mal nourri que les bêtes qu'il entretient et la plupart du temps le même lit que les vaches et les porcs.

Quel est le journal généreux, qui ait élevé la voix pour ces déshérités du peuple? Je n'en connais pas. Si, il y en a, quelquefois le «Franc-Montagnard» de Saignelégier, parle des domestiques, mais c'est pour leur dire leurs devoirs et leurs obligations envers leurs Maîtres et Seigneurs. Aussi, le «Bréviaire» de M. Grimaitre oublie toujours de plaider notre cause. Bah! on ne s'occupe pas de ces miséreux, de ces buveurs de goutte. C'est ainsi qu'on nous appelle dans ces montagnes, qui sont le vestibule du Vatican.

Avec un si beau gage, j'ai une pauvre mère à soutenir. J'ai encore enterré mon frère en janvier dernier, victime du service militaire. Ce qui m'a occasionné une centaine de francs de frais, pour une bourse comme la mienne, c'est plus de six mois de travail. On me demande encore 31 fr. 50 pour la taxe militaire. Je ne peux pas assez gagner cette année pour payer tout ça. Voilà la route semée de roses des domestiques et personne ne s'en inquiète, au contraire.

Un curé ne s'est-il pas exprimé ainsi en parlant des serviteurs de son village: «C'est la lie de la société». J'ai entendu ça moi-même dans un temple catholique près de Porrentruy.

Le valet d'écurie c'est l'esclave du propriétaire et de tout ce qui l'entoure. Pour toute récompense, il ne reçoit que les coups de fourche de son maître et les coups de pieds de ses bêtes.

J'ai dit.

Je n'ose pas me nommer votre camarade, mais si plus tard je peux vous redemander votre journal, je le ferai avec plaisir. Agréez, etc. A. G.

NOUVELLES SUISSES

Le prix du lait. — Les associations de consommateurs de Bâle, Olten et Soleure ont accepté la proposition de la Fédération des syndicats de laitiers du nord-est suisse de fixer le prix du lait à 19,70 les 100 kilos. Les contrats ont été conclus pour une période de six mois.

ARGOVIE. — L'affaire de la Caisse d'épargne de Bremgarten. — Aujourd'hui mardi commenceront devant la cour d'assises d'Aarau les débats de l'affaire de la Caisse d'épargne de Bremgarten. Les accusés sont au nombre de six: comptables, administrateurs et membres du conseil d'administration de la Caisse. Cent témoins sont cités; les débats dureront huit jours environ.

L'acte d'accusation rappelle les délits dont se sont rendus coupables les accusés depuis dix ans. Depuis cette époque, les rapports annuels de la caisse ont été falsifiés. Il a été porté dans les livres des actifs falsifiés pour une somme totale d'un million huit cent trente-deux mille francs.

Les lecteurs de Renan et St-Imier sont rendus attentifs aux annonces les concernant.

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE» 47

BAISER DE MORT

par

Georges MALDAGUE

(Suite)

L'ouvrière et l'apprentie ne montèrent point l'escalier.

Au rez-de-chaussée, dans une pièce qui donnait sur le jardin, elles attendirent, là encore, dix minutes au moins.

Puis la camériste vint les chercher pour les conduire auprès de madame.

Mme Orris était installée sous un tilleul, dont l'ombre épaisse donnait quelque fraîcheur à cette retraite où son mari s'était réfugié avec elle.

Etendue dans un fauteuil à bascule, elle alla s'asseoir sur une des chaises rustiques qui se trouvaient auprès, pendant que l'apprentie procédait au déballeage.

Le mari, bercé dans un de ces hamacs portatifs que l'on suspend ici ou là, se contenta de se soulever sur le coude, et sans donner son avis, de regarder l'essayage, la femme de chambre ayant apporté une glace à main, dans laquelle se mirait sa maîtresse.

Celle-ci, toute vêtue de crêpe, d'une rare élégance dans cette robe de deuil qui l'aminçissait, — quoique ramenant par instant sur son visage une voile de tristesse, — n'é-

tait plus la femme que Fernande voyait deux semaines plus tôt.

La parole abondante, de la vie plein ses yeux étranges, une vie si intense que le feu qui les faisait luire ressemblait au feu de la fièvre.

Elle trouva la coiffure horrible, beaucoup trop vieille pour son âge, et, finalement, déclara qu'elle ne l'accepterait pas.

Avec la souplesse des employés de grande maison, Mlle Pernier répondit que l'on s'empresserait d'en envoyer une autre.

Pendant que la petite refermait son carton et que Mme Orris retournait à son fauteuil, le regard de Fernande croisa celui de M. Orris.

Ce n'était pas la première fois qu'elle le rencontrait.

Durant toute cette petite scène, elle le sentait peser sur elle.

Il attirait le sien, il le contraignait à venir à lui.

D'abord, c'était une impression désagréable qu'elle éprouvait.

Puis, la sensation que ressent la femme dont l'amour-propre se trouve flatté.

Enfin, un de ces petits frémissements que connaissent toutes celles qui savent qu'elles provoquent le désir et qui laissent sur l'épiderme comme une brûlure.

Cet homme était fort, cet homme était beau, deux qualités qui auront toujours raison auprès du sexe aimable.

Pierre Skopine avait dit à Fernande qu'il ne lui donnait pas quinze jours pour l'oublier.

En sortant de la maison de Mme Orris, la jolie modiste n'envoyait plus une pen-

sée au pauvre étudiant, que sa folle action de la veille conduirait peut-être à la mort.

Fernande n'avait eu jusqu'ici que des liaisons passagères.

Elle avait goûté déjà — trop peu, hélas! — des dîners fins.

Elle les trouvait exquis.

Il lui fallait aimer pour vivre, surtout être aimée.

Un homme marié compte généralement pour un protecteur sûr.

Celui-là lui en imposait comme homme.

Il devait être de ceux qui, chez une maîtresse, n'endurent point les peccadilles.

Sous sa main, il fallait plier.

Fernande ne connaissait point encore ce genre d'amour.

Etre domptée, battue même, — battue par amour! — rien au monde ne pouvait sembler plus enviable.

Le regard de M. Orris en disait peut-être long.

Trouverait-elle en lui le maître qu'elle n'avait point rencontré?

Mais l'épouse légitime!

Il fallait, certes, compter avec elle.

Quelle drôle d'expression dans les yeux, celle-là aussi!

En somme, un couple bien singulier et qui l'intriguait.

Pendant qu'elle faisait ces réflexions en regagnant son atelier, le mari et la femme, restés d'abord silencieux, échangeaient des phrases brèves.

— C'est cette après-midi que la Bichat arrive? demanda le premier, descendu de son hamac pour prendre une chaise et s'asseoir tout près de la seconde.

— Tout à l'heure, répondit celle-ci, dont les prunelles brillantes s'éteignirent.

— Sois habile, Thérèse.

Elle posa sur ses yeux sa main longue et blanche.

Il l'entendit murmurer:

— Recules-tu? demanda-t-il en se penchant à son oreille.

Elle fit un signe négatif.

— A peine commençons-nous que tu faiblis.

— Non.

— C'est qu'il est trop tard pour reculer à présent, trop tard, entends-le bien!

La main tendue, des éclairs traversaient encore ses yeux d'acier.

— Ne le sais-je pas comme toi?... Moi faiblir, allons donc!... Comme tu dis, il est trop tard.

Et plus sourdement que lui:

— Raoul de Berney dort au fond d'une tombe; crois-tu que ce sera moi qui le laisserai reparaitre?

— Alors, pourquoi cette faiblesse?

— Ne puis-je dire, tout en me trouvant de taille à la remplir, que la tâche est formidable?

— La tienne va finir, que diras-tu donc de la mienne?

— Sais-je!

(A suivre.)

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,
REMEDE SOUVERAIN KEFOL
 Bâle (Suisse) 1.50. Ch. Banaoie, ph^o Genève
 Toutes Pharmacies, Espagne, KEFOL

JURA BERNOIS

PORRENTROY. — Noyade. — Dimanche matin, vers 7 heures, un enfant de 9 ans, fils de M. Léon Crelier, employé aux C. F. F., voulant reprendre son bonnet qu'un de ses camarades aurait jeté dans l'Allaine, non loin de l'ancien hôtel International, est tombé dans la rivière où il a trouvé la mort. Les recherches effectuées n'ont pas permis, jusqu'ici, de retrouver le corps de l'infortuné petit.

Au Vallon

ST-IMIER. — Premier Mai. — L'Union ouvrière a pris l'heureuse décision d'organiser, cette année aussi, la fête du Premier Mai.

Cette manifestation mondiale du travail ne saurait laisser indifférents les ouvriers de St-Imier et environs, et le concours de toutes nos forces est nécessaire.

Afin de rehausser, si possible, cette solennité, le Cercle ouvrier de St-Imier a jugé utile de former, pour la circonstance, une «Chorale du Premier Mai», comprenant les membres du Club de chant du Cercle, ainsi que tous les ouvriers syndiqués, chanteurs, qui voudront bien prêter leur concours.

Tout est préparé, il ne s'agit que de travailler.

Mercrredi déjà, rendez-vous est donné à tous les chanteurs qui ont le sentiment de leur devoir d'ouvrier à accomplir.

Donc, mercredi 14 avril, à 8 h. du soir, à l'Hôtel de l'Erguel (1^{er} étage), première répétition des choraliens du 1^{er} mai.

Nous ne doutons pas que chacun comprendra et fera son devoir.

Le Comité d'initiative.

Alerte. — Hier soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement du deuxième étage de l'immeuble de la boucherie Bell. Le feu aurait pris aux alentours du fourneau. Fort heureusement quelques seaux d'eau ont suffi pour maîtriser le foyer. Les dégâts sont peu importants.

CANTON DE NEUCHÂTEL

La crue du lac. — Durant ces huit derniers jours, le lac a fait une crue extraordinaire de 50 centimètres. Les grèves sont déjà inondées à plusieurs endroits, notamment entre Auvèrrier et Colombier.

Un sauvetage. — Dimanche soir, vers 11 heures un des ouvriers de l'usine électrique du Chanet entendit, près du café du Pont, des appels venant de la rivière, très proche de la route à cet endroit. Il s'y approcha et vit un homme qui, trompé par l'obscurité, venait de tomber à l'eau. Il fallut plusieurs personnes pour le dégager. Conduit à la préfecture et réconforté, le rescapé raconta qu'il se rendait à Perreux et qu'il connaissait mal les chemins de cette région. L'aventure s'explique ainsi tout naturellement.

NEUCHÂTEL

Nécrologie. — On annonce le décès, à l'âge de soixante-dix-huit ans, de M. Edouard Hartmann, ancien conseiller communal, à Neuchâtel. Le défunt a longtemps dirigé les travaux publics et les services industriels, ces derniers n'ayant pas encore acquis le développement qui nécessita plus tard une direction spéciale. Ancien ingénieur des travaux publics de la ville, il prit une part active aux importants travaux d'amenée de l'eau de l'Areuse à Neuchâtel et fit partie du Conseil communal depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes.

M. Hartmann avait publié en 1903 un ouvrage intitulé: «Les eaux d'alimentation de la ville de Neuchâtel».

Vandalisme. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des inconnus ont brisé à coups de marteau une plaque de marbre placée à côté d'une porte, à la rue J.-J. Lallemand et portant une adresse. Le dommage s'élève à 40 fr.; plaine a été déposée.

Noyade. — A Lamboing, en rentrant chez lui, de nuit, un journaliste nommé Stauffer est tombé dans le ruisseau et s'est noyé. Une forte somme d'argent trouvée sur le cadavre permet d'écarter toute idée de crime.

LE LOCLE

Elections du juge de paix du district du Locle. — M. Edgar Renaud, président du Tribunal, a été nommé juge de paix du district du Locle, par 437 voix sur 462 votants.

Bien public. — La Commission des Dames est arrivée au terme de sa tâche de l'hiver, en ce qui concerne la distribution de vêtements.

Nous sommes à l'entrée de la belle saison; nous l'espérons, tout au moins; d'autre part, le travail a un peu repris dans les fabriques. Considérant cela, la Commission des Dames ferme dès aujourd'hui le local de distribution de vêtements usagés.

Le public lira avec intérêt le relevé de ce que l'on a pu remettre ainsi aux chômeurs.

Hommes: 98 paletots, 38 complets, 69 gilets, 80 pantalons, 61 paires de chaussures, 104 chemises, 39 casquettes et chapeaux, 76 paires de bas et chaussettes, 9 blouses, 60 manteaux.

Femmes: 117 corsages, 102 jupons, 10 robes, 3 costumes, 34 paires de chaussures, 52 chemises, 29 caleçons, 123 manteaux et jaquettes, 26 tabliers, 28 paires de bas, 10 draps, 50 chapeaux remis en état à l'Ouvroir de la Zénith.

Enfants: 34 paletots et habits, 9 gilets, 36 manteaux, 49 paires de bas, 21 pantalons 64 jupons, 20 blouses, 14 robes, 44

tabliers, 42 paires de chaussures, 44 chemises, 32 caleçons, 100 bérets; puis, en nombreux exemplaires, des combinaisons, spencers, chandails, châles, boléros, des articles pour bébés.

Apprentis de commerce. — Les examens cantonaux d'apprentis de commerce ont eu lieu vendredi et samedi à Neuchâtel.

Trois apprentis locaux se trouvaient parmi les candidats. Tous trois ont subi avec succès les examens. Ce sont MM. Albert Jung (Banque du Locle), sorti en 2^e rang, Mlle Laure Sandoz (Banque cantonale) et M. Paul Sandoz (Bureaux L. Sandoz-Vuille).

LA CHAUX-DE-FONDS

A l'Hôpital d'enfants. — Hier après-midi, le Conseil communal a procédé à la visite et à la reconnaissance des comptes de l'Hôpital d'enfants. La remise officielle à l'autorité communale, en présence des membres du Conseil général et du comité de l'Hôpital d'enfants, au dévouement duquel cette belle œuvre doit d'avoir vu le jour, aura lieu assez prochainement.

Affaires des cartes postales. — Nous apprenons que M. Glatthardt, affecté de la tournée prise par cette affaire, a remboursé le montant total des amendes et frais de justice auxquels ont été condamnés, par le tribunal militaire, les trois commerçants chez lesquels il avait acheté des cartes signalées par la censure.

Un seul des intéressés, M. H. Bailod, a refusé, mais a accepté que la somme lui revenant de fr. 215.—, soit versée au Fonds Winkelried.

Concert. — La «Chorale mixte des désœuvrés» donnait hier soir, à la Croix-Bleue, devant un bel auditoire, son deuxième concert. Sous l'expertise direction de M. Léon Bauer, cette chorale a fait de remarquables progrès. Elle a maintenant de solides qualités qui lui vaudront encore de très beaux succès. Le concert était agrémenté d'un double-quatuor, de duos finement exécutés.

Cette seconde audition a laissé à tous la meilleure impression.

Communiqués

Monteurs de boîtes. — Les ouvriers monteurs de boîtes, faiseurs de pendants et faiseurs de secrets sont rendus attentifs à l'annonce les concernant.

Le concours du journal humoristique «Le Plongeur». — Celui-ci se déroula dans les meilleures conditions. Près de la moitié des bulletins sont rentrés, dont plusieurs du dehors aussi le dépouillement provoqua-t-il des surprises ce qui d'ailleurs n'est pas rare en ce genre de récréation. Les deux extrêmes sont un bulletin qui fait mention de 199 boutons et un autre de 2320...

On procéda à la vérification du bocal qui contenait 614 boutons. Voici les 6 premiers prix:

1^{er}, 600 boutons; 2^{me}, 587; 3^{me}, 643; 4^{me}, 573; 5^{me}, 680; 6^{me}, 543. — Les gagnants seront avisés!!!

Conférence à l'Amphithéâtre. — La dernière des conférences organisées en collaboration par la Commission pour l'occupation des personnes désœuvrées et le Comité des Conférences publiques sera donnée mercredi soir, à 8 heures et demie précises, par M. le Dr A. Bolle, avocat, sur le sujet: «Au service», impressions d'un carabinier (Conférence avec chansons de route de Jacques Dalcroze).

Théâtre. — Pour rappel, la représentation, de ce soir, à 8 heures et demie, au théâtre du «Secret», de Bernstein, par la troupe de Lausanne.

Bienfaisance. — La Commission générale pour l'occupation des personnes désœuvrées adresse ses plus vifs remerciements à M. Albert Jeanneret, professeur, qui lui a fait parvenir la jolie somme de 92 fr. 25, produit net de son concert du 22 mars.

La question de la taxe militaire

Deuxième réponse du Conseil d'Etat

Neuchâtel, le 10 avril 1915.

Monsieur Alfred Ray, Beau-Site 1.
La Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

Par votre lettre du 7 courant, vous revenez sur la question de l'application de l'article 9 de l'arrêté du Conseil fédéral du 15 janvier 1915 relatif au paiement de la taxe militaire. Et vous désirez que nous complétions les indications que nous avons eu l'avantage de vous fournir à ce sujet le 25 mars écoulé.

En particulier, vous demandez si nous admettons que les contribuables sans ressources, sans fortune, mariés et père d'un enfant, qui reçoivent des secours en vue de pourvoir à leur alimentation et qui, de plus, font des dettes pour leur location, soient mis au bénéfice de l'exonération. La réponse à cette question ne saurait être douteuse: il s'agit bien ici de ces assujettis dont parle l'arrêté fédéral et qui, «sans être à la charge de l'assistance publique, se trouvent dans des circonstances particulièrement gênées»; l'exonération sera accordée dans tous les cas où se trouvent réunies les conditions que vous indiquez.

Sur le point de savoir si l'exonération peut ou doit être prononcée seulement après qu'il aura été constaté qu'un délai ne suffi-

rait pas nous ne comprenons pas que vous sollicitiez une interprétation plus précise. Dès que la Préfecture a acquis la conviction qu'une prolongation de délai ne constituerait pas une mesure suffisante, elle est qualifiée pour prononcer, sans autre, l'exonération partielle ou totale.

Mais ce sur quoi nous devons insister, c'est qu'il n'est pas possible d'arrêter par avance des normes fixes applicables à tous indistinctement, sans qu'il soit tenu compte des situations particulières. Vous reconnaissez que l'on créerait de la sorte des inégalités et des injustices: chaque cas doit être examiné et solutionné pour lui-même en tenant compte des circonstances accessoires. Il va bien de soi que l'enquête sommaire à laquelle le Préfet se livrera dans les cas peu douteux se fera avec tout le tact voulu. Nous répétons, au surplus, que nous avons recommandé et que nous recommandons encore à la Préfecture une application large et judicieuse de la faculté d'exonération laissée aux cantons. Toutes les réclamations feront l'objet de l'examen le plus bienveillant; nous connaissons trop les difficultés de l'heure présente pour ne pas apporter au traitement de ces questions l'attention qu'elles méritent.

Nous espérons que les assurances qui vous sont ainsi données suffiront à tranquilliser ceux dont vous défendez les intérêts, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller d'Etat
Chef du Département des Finances,
H. CALAME.

Souscription permanente pour couvrir le déficit et pour lancer les six pages

Listes précédentes	fr. 8179.50
Abandon de la part d'un camarade, pour une réparation	1.—
Contribution de guerre d'un fonctionnaire, 28 ^e versement	2.—
	fr. 8182.50

LA GUERRE

Communiqué français

Aucune action d'infanterie n'est signalée pour la journée du 11.

En Belgique, sur l'Encre, entre l'Oise et l'Aisne et en Champagne, canonnades réciproques.

Entre la Meuse et la Moselle, nous nous sommes organisés sur les positions conquises dans les combats précédents. L'ennemi n'a pas attaqué.

Le 10, au bois d'Ailly et au bois Le Prétre, nous avons pris cinq mitrailleuses et un lance-bombes.

Communiqué allemand

Le grand quartier général communique le 12 avril:

Dans l'Argonne, des attaques françaises partielles et peu importantes ont échoué.

Entre la Meuse et la Moselle, le dimanche s'est passé relativement tranquille. Pendant la soirée seulement, les Français ont attaqué la position de Combres. Après un combat de deux heures, l'attaque a été repoussée. Dans le bois d'Ailly et au bois Le Prétre, de petites escarmouches locales se sont produites pendant toute la journée. Nous avons toujours eu le dessus. Une attaque tentée pendant la nuit a été repoussée.

En réponse au lancement de bombes par des aviateurs ennemis sur la ville ouverte de Mülheim, située en dehors du théâtre des opérations (fait qui provoqua la mort de trois femmes), Nancy, centre du groupe de forts du même nom, a été abondamment arrosée de bombes explosives et incendiaires.

De l'aveu même des officiers français, les cathédrales de Notre-Dame-de-Paris et de Troyes, ainsi que des bâtiments publics importants comme la Bibliothèque nationale, plusieurs musées, l'hôtel des Invalides, le Louvre sont munis d'installations militaires telles que projecteurs électriques, stations de télégraphie sans fil, mitrailleuses.

A Prague

Il y a quelques jours devait être inauguré à Prague le monument de l'homme d'Etat tchèque feu Ladislav Rieger, qui fut, à côté de Palacky, le chef de la grande campagne pour l'indépendance tchèque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et qui est connu par son intervention en faveur de la réintégration de l'Etat tchèque auprès de Napoléon III.

La fête d'inauguration, à l'occasion de laquelle M. Matus, leader vieux-tchèque, devait prononcer un discours commémoratif, a été interdite par les autorités, de crainte d'une manifestation quelconque hostile à l'Autriche-Hongrie.

Les journaux tchèques, prenant acte de cette interdiction significative, déclarent que tout le peuple tchèque se rassemblera en pensée autour du monument de son chef aimé, qui combattit pendant toute sa vie pour la liberté et l'indépendance de la Bohême.

En Italie

Le «Messagero» signale que le roi a eu dimanche soir un long entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Sonnino. Un des blessés du meeting tenu hier à la place du Dôme, à Milan, a succombé.

LES DÉPÊCHES

Des bombes sur Nancy

PARIS, 13. — (Communiqué officiel du 12, à 23 heures):

Aux Eparges, pendant la nuit du 11 au 12 avril, canonnade et fusillade assez vives. Les Allemands ont contre-attaqué à 4 h. 30 et ont été repoussés.

Au Bois d'Ailly et dans la région de Flierey, actions d'artillerie violentes, sans engagement d'infanterie.

Au Bois Leprêtre, le 11 avril, vers 20 heures, une tentative d'attaque de l'ennemi partant du nord-ouest du «Quart en réserve» a été facilement enrayée.

Au cours de la journée du 12, nous avons chassé les Allemands des éléments de tranchées d'une ligne précédemment conquise, dans laquelle ils avaient réussi à se maintenir.

Dans la nuit du 11 au 12 avril, vers 1 h. 30, un dirigeable allemand a lancé sur Nancy 7 bombes, dont l'une est tombée près de l'hôpital civil et une autre près d'une école. Des commencements d'incendie ont été rapidement éteints.

Serbes et Bulgares se battent

NISCH, 13. — (Bureau officiel de la Presse). — Les attaques des comitadjis continuent. Après l'affaire de Stromitza, le 6 avril au soir, les comitadjis attaquent le blockhaus de Zaloka. Nos troupes se retirèrent devant le nombre; cependant les pertes des assaillants furent très grandes. Nous avons eu un soldat blessé.

Le même jour, une autre attaque arriva au village de Mouchkow, mais les Serbes repoussèrent finalement les Bulgares.

Avant l'affaire de Stromitza, une autre bande réussit à franchir la frontière; un combat de huit heures s'ensuivit; les comitadjis laissèrent sur le terrain des fusils, des cartouches, des vêtements, dont des pélerines aux boutons portant le lion bulgare.

Dimanche 21 mars, les comitadjis occupèrent notre blockhaus Devair-bair et occupèrent les anciennes tranchées de la guerre serbo-bulgare.

Une autre bande attaqua notre blockhaus de Kitha; le combat dura une heure et les agresseurs furent repoussés.

Le sous-lieutenant Stojinof fut invité à constater sur les lieux que l'attaque venait du côté bulgare.

L'impression qui se dégage de ces multiples agressions est que les comitadjis ont été envoyés sur toute la frontière pour provoquer un conflit entre la Bulgarie et la Serbie.

Les combats dans les Carpathes

BARFELD, 13. — La ville est calme; il passe de nombreuses troupes qui se retirent dans la direction d'Eperjes. Les Russes ont occupé Hanusfalva, se dirigeant aussi sur Eperjes.

UNGVAR, 13. — Les avant-gardes russes se sont emparées des villages de Holica et de Peresceny. Homonna a été évacuée par la population civile pour permettre aux Autrichiens d'y établir leur artillerie de campagne, pour arrêter la marche des Russes sur Ungvar. Les mêmes mesures ont été prises dans tous les villages compris entre Homonna et Nagymihaly.

MUNKACS, 13. — D'importants engagements ont lieu près de Borsova, où les Autrichiens ont perdu deux batteries de montagne et plusieurs mitrailleuses.

BUDAPEST, 13. — De fortes colonnes russes passent de la Galicie orientale dans les Carpathes centrales, poursuivant les Autrichiens sur la crête de Berey-Muramaros. De violents combats ont lieu entre le San et l'Opor.

CRACOVIE, 13. — Après la chute de Przemysl, l'état-major a envoyé contre la Silésie: 1. le gros des forces de la Galicie occidentale; 2. les troupes qui ont pris part au siège de Przemysl; 3. l'armée de Tarnow; 4. de nombreux régiments qui n'ont pas encore combattu.

De leur côté, les Austro-Allemands ont renforcé leur front galicien en envoyant six corps d'armée au sud-ouest de Bartfeld, dans la direction de Leutschau, pour retarder autant que possible l'invasion russe dans la plaine hongroise, et aussi pour être à même de porter secours aux troupes de Silésie, dans le cas où celles-ci seraient débordées par les Russes.

Cette bataille qui se prépare mettra en présence près d'un million d'hommes.

Navires torpillés

PARIS, 13. — Le vapeur français «Frédéric-Frank» a été torpillé au large de Portsmouth; l'équipage a été sauvé.

Le vapeur anglais «Président», de Glasgow, a été coulé par le sous-marin «U-4», au large d'Ethystone. L'équipage a été sauvé.

Le vapeur «Wayfarer» a été torpillé au large de Scilly; il a pu être remorqué à Quenstonen.

Le pain cher à Vienne

VIENNE, 13. — Les journaux annoncent que le prix du pain a subi une nouvelle et sensible augmentation. Un kilo de pain coûte maintenant 70 centimes. Et le pain est tous les jours moins bon, ce qui provoque les protestations continuelles de la part de diverses associations qui continuent à voter des ordres du jour demandant des mesures que le gouvernement n'est pas en état de prendre.

LE LOCLE

Vous serez certains d'obtenir une paire de souliers avantageuse de confection soignée et solide, à un prix très avantageux en vous adressant

La Chaux-de-Fonds

AUX MAGASINS DE CHAUSSURES

Pont 6

Coopératives Réunies

Progrès 88

Cinéma Palace

Ce soir à 8 1/2 heures

La Splendeur

Rocamboles

L'espionnage en France

Galerie, 0.75. Parterre, 0.50 Troisièmes, 0.25 6600

Epicerie :-: Primeurs Alice GAUTHIER

Charcuterie de Berne et de La Brévine

Café de Tempérance

Café - Thé - Chocolat Rafraîchissements

A vendre la collection complète de «La Sentinelle»

A vendre poussette à 3 roues

A vendre à de très bonnes conditions, tout l'outillage

Lyre à gaz. Pour cause de départ à vendre de suite

Pour photographes ou amateurs

A vendre une excellente machine à satiner

Montres au détail, or, argent, métal

Pendant le mois d'Avril sur toutes les 10% Poussettes 10% Première marque du monde GRANDS MAGASINS 6595 Grosch & Greiff S. A. LA CHAUX-DE-FONDS

Temple de l'Abeille Jeudi 15 avril, à 8 heures du soir

CONFÉRENCE

avec projections (73 vues) Sujet :

La vérité sur Louvain par M. Albert FUGLISTER, témoin oculaire

Prix des places: Fr. 1.50, 1.- et 0.50. Location au magasin de musique de Mme Vve de Léopold Beck, et le soir à l'entrée.

Le bénéfice sera affecté au profit de l'Œuvre des Villageois Belges

AU MAGASIN DE PRODUITS D'ITALIE Chiesa & Baroffio Saint-Imier

Grande baisse Riz Camolino extra, 60 ct. le kg. Mais Polenta, 45 ct. le kg.

Pâtes 1^{re} qualité, 85 ct. le kg. Chianti supérieur à fr. 1.- le litre

Téléphone 1.40 Se recommandent. Caisse Neuchâteloise de Prêts sur Gages S.A.

A teneur de l'art. 910 du Code Civil Suisse, les détenteurs des reconnaissances dont le domicile est inconnu actuellement, ou qui ne se sont pas présentés pour le renouvellement des Nos 936 à 1997

VENTE des dits nantissements aura lieu à la rue des Granges No 4, le Mercredi 21 Avril 1915

Matin: dès 9 1/2 h. Vêtements, Meubles, Objets divers. Après-midi: dès 2 heures. Horlogerie, argenterie, bijouterie.

La Chaux-de-Fonds, le 31 mars 1915. 6569 H-21149-C Le Greffier de Paix, G. Henrioud.

Magasin de Boisellerie Brosserie Vannerie Serre 14

Malgré le renchérissement des marchandises, j'avise mon honorable clientèle que je vendrai aux anciens prix jusqu'à épuisement de stock.

F. O. I. H. Monteurs de boîtes, Faiseurs de pendants et Faiseurs de secrets

Assemblée générale extraordinaire Mercredi 14 avril, à 8 1/2 heures du soir Grande Salle de la Croix-Bleue

Dès 7 3/4 heures, le caissier sera à la disposition des membres pour le paiement de l'assurance décès, de même que tous les jeudis et samedis soir au Cercle ouvrier.

Fabrique de Meubles - L. Froidevaux Rue des Arêtes, 24 - LA CHAUX-DE-FONDS

Beau choix de Meubles en tous genres à prix très avantageux 6424

GARANTIE ABSOLUE CONTRE LE CHAUFFAGE CENTRAL Exécution très soignée

Commune de La Chaux-de-Fonds et du Locle

AVIS DE CONCOURS

Ensuite du décès du titulaire, le poste de chef-mécanicien de l'Usine hydro-électrique de Combe-Garot, près Boudry, est mis au concours.

AVIS aux Pensionnaires

Dans son assemblée générale du 8 avril 1915, l'Association des Maîtres et Maîtresses de Pension, a pris la résolution de majorer tous les prix de 10% à partir du 15 courant.

L'augmentation successive de toutes les denrées alimentaires justifie cette mesure.

Coopérateurs, achetez votre lait à la Laiterie Coopérative, à 20 cent. le litre.

30 APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

sont à vendre d'occasion à très bas prix. Demandez la liste gratuite avec renseignements et prix chez SCHNELL

Magasin M. BOURQUIN SAINT-IMIER A côté des XIII Cantons

Beaux Choufleurs, dep. fr. 0.50, Epinards, fr. 0.50 le 1/4, Pommes, 1 fr. le 1/2, Oeufs frais, fr. 1.70 la dz., Salades à tête, Choux-raves, Carottes, Pommes de terre, Conserves de Saxxon, Confiture aux pruneaux, fr. 0.95 le kg., Aliments pour poules, lapins, Son, Mais moulu et en grains, Farine azotée activant la ponte.

A vendre ou à échanger contre un potager à bois, un dit à gaz trois trous et four, des lyres, et un grand cuveau ovale.

A vendre un régulateur pour comptoir pendule au mercure, une banque, un pupitre, et une layette en noyer.

Poussette moderne, à 4 roues, est à vendre, très peu usagée. Bas prix. - S'adresser rue du Collège 81.

A louer à Renan, pour le 30 avril 1915, un petit logement de 2 pièces, cuisine et dépendances.

Perdu un billet de 20 fr., depuis la Boule d'Or en passant par la Métropole, la rue des Armes-Réunies, Numa-Droz, jusqu'à l'Usine Electrique

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds Du 12 Avril 1915

Naissance. - Portmann, Pierre-Adrien, fils de Edmond, manoeuvre, et de Alice née Desaulles, Neuchâtelois et Lucernois.

Promesses de mariage. - Céciere, Eugène-Marcel-Louis, musicien, Français, et Capt. Rose, horlogère, Vaudoise. - Giuliano, Humberto-Charles-Gabriel, menuisier, Italien, et Kneuss, Germaine-Alice, horlogère, Bernoise. - Cuenat, Léon-Auguste, boulanger, Bernois, et Klingler, Maria-Gertrude, tailleur, Zurichoise.

Décès. - Incinération No 407. Sandoz née Robert, Julie, veuve de Fritz Neuchâtelois, née le 24 décembre 1825.

Incinération Mardi 13 avril 1915, 2 heures: Mme Sandoz-Robert, Julie, 89 ans 3 1/2 mois, Charrière 1. Sans suite!

RENAN Les membres du Parti Socialiste de Renan, sont priés d'assister au convoi funèbre de

Monsieur Albert HASLER leur collègue et ami, décédé le 12 avril 1915. L'enterrement aura lieu Mercredi 14 courant, à 1 1/2 heure de l'après-midi.

RENAN Les membres de la F. O. I. H. (Section de Renan), sont informés du décès de leur dévoué collègue et caissier,

Monsieur Albert HASLER et sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu Mercredi 14 courant, à 1 1/2 heure de l'après-midi.